



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception en préfecture  
015-200038149-20221013-2022\_13-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Le Comité Syndical, convoqué le 7 octobre 2022 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 13 octobre 2022 à 18 h 00 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

**Nombre de Conseillers :** 28 **Nombre de Conseillers en exercice :** 28  
**Nombre de Conseillers présents à la séance :** 21 **Nombre de Conseillers représentés :** 2  
**Nombre de Conseillers absents à la séance :** 5 **Nombre de Conseillers suppléés :**

### ETAIENT PRESENTS :

**Président :** M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN.~~

**Conseillers :** Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, ~~Patricia BENITO~~, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, ~~Frédérique GOBBARGE~~, Isabelle LANTUEJOL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET représentée par Pierre MATHONIER, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

## N° 2022/13 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION D'UN SCHEMA DES ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : M. Christian POULHES

Face au double défi de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies, tout en favorisant la production d'énergie renouvelable locale, le Syndicat Mixte du SCOT BACC s'est engagé dans plusieurs démarches à même de répondre à ces enjeux. Ce sont notamment l'élaboration du PCAET, la mise en œuvre du dispositif TEPOS et la contractualisation avec l'ADEME à travers le Contrat d'Objectifs Territorial et le Contrat de Chaleur Renouvelable.

Actuellement, la production des énergies renouvelables sur le territoire BACC augmente régulièrement (+ 90 GWh entre 2015 et 2019), alors que la consommation énergétique baisse un peu (- 20 GWh entre 2015 et 2019). Ces constats sont tout à fait positifs mais les efforts doivent être poursuivis pour atteindre les objectifs nouveaux qu'impose la crise énergétique actuelle.

A cette fin, un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables peut être élaboré pour aider le territoire à s'approprier les enjeux énergétiques, définir une stratégie et capter au mieux les retombées économiques, sociales et environnementales liées au développement de l'approvisionnement énergétique local. Sont entendues comme étant des énergies renouvelables : le solaire (sous la forme de chaleur ou de production électrique), l'éolien, l'hydraulique, la biomasse, la géothermie, la méthanisation ainsi que les énergies de récupération (énergies fatales).

Un Schéma Directeur des Energies Renouvelables est une démarche volontaire de planification énergétique qui permet d'optimiser le mix énergétique et de s'organiser localement. En s'engageant sur les positionnements des productions d'énergies renouvelables sur le territoire, il permet aux collectivités régulièrement sollicitées sur ces sujets, d'apporter des éléments de réponse, par exemple pour les développeurs de parcs (solaires et éoliens notamment) et d'encourager en particulier l'auto-consommation. Il permet aussi d'impliquer les partenaires-acteurs du territoire, de faciliter le dialogue sur la transition énergétique, et devient très utile en matière d'urbanisme pour fournir des recommandations par exemple sur les systèmes de chauffage à développer par secteur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de lancer la procédure d'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables sur le territoire du Syndicat Mixte du SCoT BACC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches utiles dans ce cadre.

Affichage :



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER